



Pour publication immédiate : 10/04/2017

GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO

LE GOUVERNEUR CUOMO SIGNE DES MESURES LÉGISLATIVES RELEVANT L'ÂGE DE LA RESPONSABILITÉ PÉNALE À 18 ANS DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

Ces mesures législatives garantissent que les jeunes qui commettent des crimes non violents bénéficient de l'intervention et du traitement basé sur les preuves

Les jeunes ne seront plus détenus à Rikers Island pas plus tard que le 1^{er} octobre 2018

Ces mesures législatives créent un groupe de travail de mise en œuvre pour relever l'âge

Les personnes qui n'ont pas commis de crimes pendant dix ans peuvent désormais demander que leurs condamnations pénales antérieures ne soient pas divulguées

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé des mesures législatives aujourd'hui pour relever l'âge de la responsabilité pénale à 18 ans, veillant à ce que les jeunes de New York qui commettent des crimes non violents bénéficient de l'intervention et du traitement basé sur les preuves dont ils ont besoin. Ces mesures législatives ont été adoptées dans le cadre du budget de l'année fiscale 2018 et représentent une étape importante dans les efforts déployés par le Gouverneur pour assurer un système judiciaire plus juste et équitable.

L'État de New York était précédemment l'un des deux seuls États du pays qui traitaient automatiquement tous les jeunes de 16 et 17 ans comme des adultes dans le système de justice pénale, quelle que soit l'infraction commise. Le Gouverneur a signé ces mesures législatives à la NYC Mission Society, rejoint par Soffiyah Elijah, Directrice exécutive de l'Alliance des familles pour la justice (Alliance of Families for Justice), Akeem Browder, le Révérend Al Sharpton et d'autres leaders du mouvement de la justice sociale.

« En relevant l'âge de la responsabilité pénale, ces mesures législatives réduiront le crime, la récidive et les coûts pour l'État et nous aideront à tenir la promesse de New York de faire progresser la justice sociale et d'affirmer nos valeurs progressistes fondamentales », **a déclaré le Gouverneur Cuomo.** « La disponibilité d'établissements et d'une réhabilitation appropriées à leur âge pour les jeunes restaure l'espoir et la promesse et les aide à transformer leurs vies afin de bâtir un meilleur avenir pour eux, leurs familles et notre excellent État. »

Sans des établissements et des programmes appropriés pour leur âge, les adolescents font face à un plus grand risque d'être impliqués dans une agression majeure, d'être victimes de violence sexuelle et de commettre un suicide. Les délinquants juvéniles confinés dans des établissements pour adultes ont cinq fois de chances que la population générale de commettre un suicide.

Les jeunes traités comme des adultes ont des taux de récidive plus élevés que ceux traités comme des juvéniles et les jeunes transférés vers le système de justice pénale pour les adultes ont 34 pour cent plus de chances d'être arrêtés de nouveau pour des crimes violents ou autres que les jeunes détenus dans le système judiciaire pour les jeunes. Selon les estimations, relever l'âge de la responsabilité pénale évitera entre 1 500 et 2 400 crimes tous les cinq ans.

L'incarcération des jeunes de 16 et 17 ans dépend de manière disproportionnée des jeunes de couleur. Les jeunes noirs et hispaniques représentent 33 pour cent des jeunes de 16 et 17 ans dans l'ensemble de l'État, mais 72 pour cent de toutes les arrestations. Parmi les adolescents qui commettent des crimes, une vaste majorité d'entre eux ne sont pas violents.

Les nouvelles mesures seront mises en œuvre progressivement, relevant l'âge de la délinquance juvénile de 16 à 17 ans à compter du 1^{er} octobre 2018, avant de relever par la suite l'âge de la responsabilité pénale à 18 ans le 1^{er} octobre 2019.

Il ne sera plus permis de placer les jeunes dans des établissements ou des prisons pour adultes. Les jeunes âgés de moins de 18 ans ne seront plus placés ou détenus à Rikers Island dans la ville de New York au plus tard à compter du 1^{er} octobre 2018. Ils devront être placés dans un centre de détention juvénile spécialisé certifié par l'Administration des services à l'enfance de la Ville de New York (New York City Administration for Children's Services) et le Bureau des services à l'enfance et aux familles de l'État (State's Office of Children and Family Services), et en liaison avec la Commission des services correctionnels de l'État (State's Commission of Correction) et le Département des services correctionnels de la ville de New York (New York City Department of Corrections).

L'État créera également un groupe de travail de mise en œuvre pour relever l'âge (Raise the Age), avec des membres du comité désignés par le Gouverneur. De plus, les personnes qui n'ont pas commis de délit pendant dix ans après avoir purgé une peine auront la possibilité de demander que leurs condamnations pénales antérieures ne soient pas divulguées.

###